

PROTOCOLE SANITAIRE

**RECOMMANDATIONS
POUR LES SÉANCES
DE CINÉMA PLEIN AIR**

COVID 19

SAISON 2021



ENGAGEMENTS LOOPS

La société **Loop's Audiovisuel** a mis en place un protocole sanitaire interne visant la protection de ses personnels.

Dans le cadre des prestations :



Chaque technicien Loop's Audiovisuel dispose d'un kit sanitaire composé de gel hydroalcoolique et de masques.



Le matériel technique est nettoyé et désinfecté entre chaque équipe.



Les camions cabines de projection sont nettoyés et désinfectés entre chaque équipe.

RECOMMANDATIONS ORGANISATEUR

1. Rendez-vous technique et visite de site.

Afin de réduire les contacts, les visites techniques peuvent se dérouler en visio-conférence. Néanmoins, il conviendra de nous faire parvenir l'adresse du lieu de projection afin de nous permettre de travailler sur des vues satellites. Des photos et des plans de cadastre pourront également s'avérer utiles. L'organisateur devra vérifier que l'espace minimum de 20 x 20 m pour le cinéma plein air et de 40 x 50 m pour le drive-in est respecté.

2. Règles Cinéma plein air (jour J) :

installation, balisages de l'espace de travail sur site

À l'arrivée de nos techniciens, les lieux devront être libres de tout public. Une zone de travail sera délimitée par l'organisateur avec des barrières et de la rubalise.

Le matériel installé par l'organisateur (tableau électrique, groupe électrogène) devra être désinfecté avant d'être mis à disposition des techniciens Loops qui le désinfecteront avant restitution.

L'organisateur mettra à disposition des techniciens 15 barrières Vauban pour l'écran et 10 barrières pour le camion. Les deux espaces seront interdits d'accès aux spectateurs.

- Les personnels membres de l'organisation doivent respecter les mesures barrières.

- Respecter la jauge permettant la distanciation physique en fonction de l'espace.
- Maîtriser les flux et les déplacements en matérialisant les points d'entrée et de sortie avec mise à disposition de gel hydroalcoolique – éviter les croisements grâce à une signalétique adaptée et une possible matérialisation au sol des rangées, couloirs et sens de circulation.
- Assurer un encadrement permettant de contenir les spectateurs et sécuriser les abords

3. Transat et Plaids

La location des transats est subordonnée au pack désinfection. Avant chaque séance, les transats seront désinfectés à l'aide d'un pulvérisateur et d'une solution virucide diffusée après l'installation sur le site de projection.

Après le traitement il est interdit de déplacer les transats. Ils peuvent être installés en « lot » afin de ne pas séparer les familles en fonction des données transmises par l'organisateur.

Les plaids ne sont pas proposés à la location. Ils vous sont proposés à la vente par pack de 50 ou 100 plaids afin d'être offerts aux spectateurs. Dans ce cas, nous les disposeront directement sur les transats avant la séance.

RESPECT DES RÈGLES À DESTINATION DU PUBLIC

Un rappel des consignes sanitaires se fera en début de séance sur l'écran avec la diffusion d'un spot avant le film.

Pour le public l'organisateur devra veiller au respect du plan circulation que vous trouverez en PJ ainsi qu'au respect des distanciations physiques. En fonction des spécificités locales, celui-ci pourra être adapté.

Nous recommandons de prévoir un espace de 5 m² minimum par spectateur. Il revient à l'organisateur de faire en sorte que cette distanciation soit respectée sur site, soit par un marquage au sol, soit par l'installation de sièges ou transats à distance les uns des autres. En l'absence de marquage, il reviendra à l'organisateur de prévoir le personnel nécessaire au respect de ses consignes.

PLAN D'IMPLANTATION PLEIN AIR

(Distanciation Physique 1 m)

